

ARRÊTE MUNICIPAL
Portant réglementation de la circulation 150 ROUTE D'UZEIN

Le Maire de la Commune de CAUBIOS-LOOS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L.132-1, L.511-1 et L.511-2,

VU le Code général de la route, et notamment ses articles R.411-8, R.417-10 et R.411-21-1

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société ERT TECHNOLOGIES – 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES – en date du 27 février 2024,

Considérant les travaux d'ouverture du bord de route pour réparation de fourreaux fibre télécom FTTH,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 15 mars 2024 et pour une durée de 20 jours, les bénéficiaires sont autorisés à exécuter les travaux énoncés au 150 Route d'Uzein.

ARTICLE 2 : Durant cette période, la circulation sera restreinte sur section courante dans les deux sens de circulation et sera réglée et alternée manuellement. L'entreprise s'adaptera par un alternat sens prioritaire.

ARTICLE 3 : Des moyens de signalisation seront mis en place pour permettre l'exécution du présent arrêté par et sous la responsabilité de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire vis-à-vis des tiers, des accidents et dommages de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces opérations.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de gendarmerie de SERRES-CASTET,
- Monsieur le directeur de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES

Il sera en outre affiché aux endroits habituels.

Fait à CAUBIOS-LOOS, le 07 mars 2024.

Le Maire,
Bernard LAYRE

